



Assemblée des MRC

Les préfètes et préfets du Québec rencontrent les parlementaires à Québec sur le projet de loi n° 122

Québec, le 1^{er} juin 2017 – Les préfètes et préfets ont profité de l'Assemblée des MRC pour rencontrer les parlementaires du Québec et les inciter à adopter rapidement le projet de loi n° 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, alors que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les recevait dans le cadre de l'Amicale des régions qui s'est tenue aujourd'hui au restaurant de l'Assemblée nationale.

« Ce projet de loi est attendu depuis plus de trente ans par les municipalités. Nous comprenons qu'un travail sérieux doit être fait pour étudier ce projet de loi, mais les parlementaires doivent passer à une vitesse supérieure afin qu'il soit en vigueur avant les élections du mois de novembre », a déclaré d'entrée de jeu Richard Lehoux, président de la FQM.

La FQM est globalement satisfaite du projet de loi, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée. Or, pour que les candidats aux élections municipales aient l'heure juste sur leurs futures responsabilités, il est impératif que ce projet de loi entre en vigueur le plus tôt possible, à tout le moins avant les élections municipales du 5 novembre prochain.

« La joute partisane doit cesser, car elle se fait sur le dos des municipalités. C'est une stratégie qui est à coup sûr perdante et les députés peuvent compter sur les élus municipaux pour le leur rappeler durant la période estivale », a ajouté M. Lehoux.

Fonds d'appui au rayonnement des régions

Un autre point qui a été abordé lors des échanges entre les préfètes et les préfets concerne le déploiement du Fonds d'appui au rayonnement des régions, le fameux FARR, dont les modalités et les sommes par région sont encore inconnues. Contrairement à ce que son nom laisse entendre, le FARR est en fait un programme, et non un fonds, dont les montants non dépensés retournent dans l'enveloppe consolidée du gouvernement du Québec. Cet état de fait irrite particulièrement les élu(e)s municipaux qui ne pourront compter sur la pérennisation des sommes et entreprendre des projets sur le long terme.

« Plus on en apprend sur le FARR, plus on se rend compte qu'il y a des contraintes qui vont empêcher les municipalités du Québec de faire rayonner réellement les régions. Le gouvernement ne peut dire d'un côté qu'il veut reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité et de l'autre, garder la main mise sur l'ensemble des sommes qui leur sont destinées. Une réelle relation de confiance doit s'établir », a indiqué le président de la FQM.

Bois d'œuvre

L'Assemblée des MRC s'est conclue alors que le ministre fédéral des Ressources naturelles, M. Jim Carr, la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Chrystia Freeland, et le ministre du Commerce international,

M. François-Philippe Champagne, annonçait les mesures qu'Ottawa implantera afin de soutenir l'industrie du bois d'œuvre au Canada. Sur les 867 millions de dollars annoncés, 500 millions de dollars offrira des solutions de gestion du risque et de financement commercial, y compris des prêts et des garanties d'emprunts, à des entreprises forestières viables, 105 millions de dollars seront mis à la disposition des entreprises forestières admissibles dans l'immédiat et à moyen terme par la Banque de développement du Canada en financement commercial et finalement 260 millions en nouveaux investissements.

« Pour la FQM et son Regroupement des communautés forestières, les mesures que vient d'annoncer le gouvernement fédéral sont plus que bienvenues. Elles viennent redonner espoir aux 225 municipalités qui vivent principalement, voire exclusivement, de l'industrie du bois. Enfin, nous allons travailler ensemble afin de soutenir tous ces gens qui vivent de la forêt au Québec. Ces mesures nous ouvrent, presque littéralement, une forêt de possibilités », a conclu Richard Lehoux.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

Renseignements :

Mathieu Le Blanc

Conseiller en relation avec les médias

Cell. : 418 564-5892

mleblanc@fqm.ca